



AEDBF
FRANCE

L'**AEDBF France** vous prie de bien vouloir assister au séminaire
qu'elle organise le **jeudi 14 mars 2024 de 9 h 00 à 10 h 30**
en distanciel et en présentiel

au

Cabinet Clifford Chance
1 rue d'Astorg, 75008 Paris

« Le règlement MiCA peut-il relancer le marché des cryptos en Europe ? »

Présenté par :

Monsieur Thiebald Cremers

Directeur des Affaires Juridiques, AMAFI

Administrateur de l'AEDBF

Membre de la Commission consultative Activités de compensation,
de conservation et de règlement-livraison de l'AMF

et

Maître Frédéric Lacroix

Avocat associé, Clifford Chance

Administrateur de l'AEFBB,

Membre du HCJP

Membre de la Commission consultative Activités de compensation,
de conservation et de règlement-livraison de l'AMF

ASSOCIATION EUROPÉENNE POUR LE DROIT BANCAIRE ET FINANCIER -
FRANCE

« Le règlement MiCA peut-il relancer le marché des cryptos en Europe ? »

Adopté le 31 mai 2023, le règlement (EU) 2023/1114 du Parlement européen et du Conseil sur les marchés de crypto-actifs (le "**Règlement MiCA**") deviendra applicable dans les 27 Etats membres de l'Union européenne au cours de l'année 2024 et remplacera les cadres juridiques nationaux existants. Ce règlement définit plusieurs catégories de crypto actifs, encadre leur émission et leur admission sur des plateformes de négociation, réglemente la prestation de services portant sur ces actifs et, enfin, introduit des règles visant à sanctionner les abus de marché. **Pour les uns**, en dotant l'UE d'un cadre juridique uniforme et sécurisé, le Règlement **MiCA donnera un coup fouet** à un marché lui permettant de sortir de l'hiver dans lequel il est entré depuis la chute de FTX. **Pour d'autres**, il est un **corset trop rigide** qui stérilisera une industrie naissante.

Toute inscription et tout paiement doivent être effectués sur le site internet de l'AEDBF France à l'adresse suivante :

www.aedbf-france.fr

Onglet « Evènements »

La participation aux frais par personne est de :

- (i) 20,00 euros pour les adhérents de l'AEDBF France à jour de leur cotisation pour l'année 2024, ou pour les adhérents d'une AEDBF nationale ou de l'AEDBF Europe,
- (ii) 35,00 euros pour les autres.

L'inscription est gratuite pour les Universitaires et les étudiants en droit (doctorants, élèves-avocats et élèves de l'ENM inclus).

En outre, l'adhésion des personnes morales à l'AEDBF France pour l'année 2024 donne droit à des entrées gratuites par an aux manifestations de l'AEDBF France pour les personnes qu'elles désignent selon l'offre d'adhésion souscrite. Ces personnes peuvent être indifféremment des collaborateurs ou des tiers invités.

[Plus d'informations sur les avantages auxquels donnent droit les adhésions à cette adresse](#)

Les moyens de paiement suivants sont acceptés :

CARTE BANCAIRE

VIREMENT BANCAIRE

Les inscriptions ne sont définitives qu'une fois le paiement reçu.

La date limite d'inscription est le 12 mars 2024 (inclus)

Le lien de la visioconférence vous sera communiqué par courrier électronique le 13 mars 2024.

Ce Webinaire est limité à 100 participants.

Plus d'informations sont disponibles sur le site internet de l'AEDBF France.

Pour toute question, vous pouvez nous envoyer un courriel à l'adresse suivante :

aedbf.france@gmail.com